



BPJEPS ACTIVITES ÉQUESTRES

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE

SPECIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF, MENTION ACTIVITÉS ÉQUESTRES
OPTION « INITIATION PONEY, CHEVAL »

PRÉSENTATION

Le/la titulaire du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » maîtrise le socle commun de compétences suivant :

- Fonction : encadrement des activités
 - Il /elle prépare son action d'enseignement
 - Il/elle réalise son action d'enseignement pour tous publics
 - Il/elle veille à la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même
 - Il/elle évalue et rend compte de son action
- Fonction : accueil, animation, promotion
 - Il/elle contribue à l'accueil du public
 - Il/elle contribue à l'animation de la structure
 - Il/elle contribue à la promotion des activités
- Fonction : soins, entretien et maintenance
 - Il/elle participe aux soins journaliers et périodiques des équidés
 - Il/elle participe à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations
- Fonction : utilisation de la cavalerie
 - Il/elle évalue la cavalerie
 - Il/elle travaille la cavalerie et planifie son utilisation en fonction de l'activité envisagée
 - Il /elle veille au bien-être de la cavalerie
- Fonction : organisation et gestion de la structure
 - Il/elle participe à l'organisation des activités de la structure
 - Il/elle participe à la gestion du matériel et des installations
 - Il/elle participe à la gestion administrative et financière



Pour chaque fonction, le moniteur intègre son action dans le cadre du projet global et des objectifs de la structure, des responsabilités qui lui sont confiées et compte tenu des publics visés.

Le BPJEPS « activités équestres » est délivré au titre d'une option. Dans le cadre de l'option, certaines compétences sont approfondies pour correspondre à un premier niveau de spécialisation.

Les prérogatives du BPJEPS mention « activités équestres » sont l'animation et l'enseignement des activités équestres pour tout public, de tout niveau et dans tout établissement quelle que soit l'option. L'option donne une coloration au diplôme.

En 2023/2024, Le CREPS de la Réunion propose uniquement l'option « initiation poney-cheval ».

Le titulaire du BPJEPS « activités équestres » est couramment appelé « moniteur » ou « enseignant d'équitation ».

*Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux épreuves de sélection.
Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 02 62 94 71 86 - mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr*

DEBOUCHÉS POSSIBLES

D'une manière générale, le(la) moniteur(trice) assure en autonomie des activités d'encadrement, d'enseignement et de préparation à la compétition sur l'ensemble du champ des activités équestres. Il/elle peut être amené(e) à collaborer au sein d'une équipe.

Le BPJEPS « activités équestres » est un prérequis à l'accès à l'emploi de catégorie 2 « enseignant animateur » dans la convention collective étendue du personnel des centres équestres :

- Les emplois sont exercés à titre permanent, occasionnel ou saisonnier.
- Les activités s'exercent au sein de toutes entreprises et structures, publiques ou privées.
- Le(la) moniteur(trice) peut relever de tous les types de statuts : salarié du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.
- Le(la) moniteur(trice) est autonome dans la conduite de son travail et capable de s'intégrer au sein d'une équipe.

EXIGENCES PRÉALABLES ET CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

Annexe IV de l'arrêté du 31 octobre 2016

La formation est ouverte à tout public âgé de 18 ans (le jour de la réunion du jury de validation du diplôme) et plus répondant aux exigences préalables :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ; « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité ;
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication de la pratique des « activités équestres » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Satisfaire aux 2 tests de sélection quelle que soit l'option choisie :

Test A : Maîtrise en extérieur et en terrain varié

Pour valider le test A, le(la) candidat(e) doit valider l'ensemble des critères indiqués dans l'annexe IV-A de l'arrêté du 31 mars 2016 portant création du BPJEPS « Activités équestres ».

Test B : Test technique

Pour présenter le test B, le(la) candidat(e) doit avoir validé (ou être dispensé(e) du) test A.

Il/elle réalise les trois tests (B1, B2, B3), composant le test B figurant en annexe IV-B de l'arrêté du 31 mars 2016 portant création du BPJEPS « Activités équestres ».

Pour valider le test B, le(la) candidat(e) doit obtenir un total supérieur ou égal à 54 sur 90 sans avoir obtenu un total inférieur à 5 sur 10 sur l'un des critères.

CONTENU DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Afin de sélectionner l'effectif définitif de la formation, en tenant compte du décret n° 2022-1426 du 10 novembre 2022 relatif à la sélection complémentaire des candidats à l'entrée en formation aux BPJEPS, peuvent se dérouler des tests de sélection, organisés par le CREPS de la Réunion, constitués de :

- Un écrit d'une 1h30 (résumé à partir d'un texte remis + développement d'une idée relevée dans le texte), noté sur 10, qui permet d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse et de rédaction du candidat.
- Un entretien de 20', noté sur 20, qui permet d'évaluer le degré de motivation du candidat et la pertinence de son projet de formation et de son projet professionnel.

Les sélections ne se dérouleront, que si le nombre de candidats dépasse le nombre de 14 places prévu.

CONTENU DE LA FORMATION

Annexe II de l'arrêté du 31 octobre 2016

La formation du BPJEPS « activités équestres » s'organise autour de 4 blocs de compétences. L'option proposée par le CREPS de la Réunion est l'option A « Initiation poney, cheval ».

UC1	Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure <ul style="list-style-type: none">• Communiquer dans les situations de la vie professionnelle• Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté• Contribuer au fonctionnement d'une structure
UC2	Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure <ul style="list-style-type: none">• Concevoir un projet d'animation• Conduire un projet d'animation• Evaluer un projet d'animation
UC3	Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres <ul style="list-style-type: none">• Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage• Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage• Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
UC4a	Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « initiation poney, cheval » <ul style="list-style-type: none">• Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option• Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option• Garantir des conditions de pratique en sécurité dans l'option

Les UC1 et UC2 sont les unités capitalisables transversales, les UC3 et UC4 sont les unités capitalisables de mention.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule, en centre, au CREPS de la Réunion (sites de Saint-Denis, de Saint-Paul et/ou de la Plaine des Cafres) et au sein des structures équestres associées. Le nombre de stagiaires par session de formation est compris entre 8 et 14 inclus. La présence des stagiaires en formation est obligatoire durant tout le long de la formation.

Modalités pédagogiques : théorie et pratique.

Méthodes et outils pédagogiques : cours magistraux, travaux pratiques en sous-groupes, études de cas, exposés, démonstrations, FOAD, QCM, évaluation formative tout au long de la formation, ...

Matériels et équipement : amphithéâtre, salles pédagogiques équipées, salles de pratique aux normes, vidéoprojecteur, WIFI, matériel pédagogique spécifique (sites CREPS) et équipements spécifiques et cavalerie (structures équestres associées).

Chaque stagiaire bénéficie d'un accès à la plateforme de FOAD « Claroline Connect » et bénéficie de ses possibilités (annonces, zone de dépôt de documents, contenus à disposition, parcours de formation, quizz, ...).

MODALITES DES SITUATIONS D'EVALUATION CERTIFICATIVES

Annexe III de l'arrêté du 31 octobre 2016

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2 :

Le(la) candidat(e) transmet un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités équestres.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

Situation d'évaluation certificative de l'UC3 :

L'épreuve se compose comme suit :

1. Production d'un dossier pédagogique suivie d'un entretien oral

Avant la date de l'épreuve, le(la) candidat(e) transmet, au plus tard 15 jours avant la date de certification, un dossier pédagogique comprenant :

1.1. Quatre progressions pédagogiques

Dont une au moins s'adresse à un public enfant et une au moins à un public adulte, portant sur la préparation aux galops fédéraux de cavalier. Chaque progression comporte au moins trois séances s'adressant à un même groupe et réalisées dans une structure d'alternance pédagogique.

Les progressions portent impérativement sur :

- Pratique équestre à pied
- Cavaliers débutants
- Cavaliers préparant les galops deux à quatre
- Cavaliers préparant les galops cinq à sept.

Chaque progression présente :

- Le contexte (public : âge, nombre, niveau - cavalerie, matériel et infrastructures)
- Une analyse technique du thème traité
- Les objectifs des séances
- Les plans de séance
- Un bilan technique et pédagogique de son déroulement.

1.2. Trois séances

Ayant pour support une activité différente pour chacune d'entre elles choisies parmi : attelage, endurance, équi-handi, équitation éthologique, équitation d'extérieur, équitation de travail et de tradition, horse-ball, voltige, western, ou toute autre discipline non olympique proposée par la Fédération française d'équitation.

Chacune des séances présente :

- Le contexte (public-âge, nombre, niveau, cavalerie, matériel et infrastructures)
- Le plan de séance
- Un bilan technique et pédagogique de son déroulement.

1.3. Une attestation du tuteur et d'un formateur

Portant sur la réalité de la préparation et de la mise en œuvre des activités décrites dans le dossier susmentionné.

L'entretien oral, d'une durée de 20 minutes au maximum, porte sur l'ensemble du dossier pédagogique, l'expérience et la culture pédagogique du candidat.

2. Mise en situation professionnelle

Le thème, le niveau et le public sont précisés au candidat par les évaluateurs avant la préparation de la séance. Le(la) candidat(e) dispose d'une heure pour préparer la séance, aménager l'aire d'évolution et prendre en charge les cavaliers.

Le(la) candidat(e) conduit tout ou partie d'une séance d'enseignement pour 4 cavaliers minimum et 8 cavaliers maximum pendant au minimum 20 minutes et au maximum 30 minutes.

La séance est suivie d'un entretien de 15 minutes au maximum portant sur l'analyse et l'évaluation, la justification des choix techniques et pédagogiques du (de la) candidat(e) et la proposition de pistes d'optimisation et/ou de remédiation.

Situation d'évaluation certificative de l'UC4A :

L'épreuve porte sur l'initiation poney cheval, de la découverte jusqu'au galop 2 de cavalier :

- Des enfants préparant les galops poney et/ou pratiquant au sein de groupes constitués dans le cadre scolaire, périscolaire, d'un centre de loisirs ou de vacances ;
- Des adultes et adolescents débutants ou reprenant l'équitation ;
- D'un groupe constitué de cavaliers d'âges et/ou de niveaux hétérogènes ;
- D'un groupe fonctionnant sur plusieurs ateliers dans le cadre d'une action de découverte et de familiarisation ;
- Des publics spécifiques pour les activités de découverte et de familiarisation : handicap, santé, insertion sociale.

1. Etude de cas

Le (la) candidat(e) présente pendant 10 minutes au maximum un projet pédagogique dans le champ de l'option. Cette présentation est suivie d'un entretien d'une durée de 20 minutes au maximum. Le contexte, le niveau et le public sur lesquels doivent porter le projet sont précisés au candidat avant le début de l'épreuve. Il/elle dispose alors d'une heure de préparation.

2. Démonstration technique

Le(la) candidat(e) tire au sort un équidé.

Le(la) candidat(e) réalise un travail commenté à pied et/ou monté d'une durée de 15 minutes minimum et 30 minutes maximum et visant à :

- Démontrer les habiletés techniques visées dans le cadre de l'initiation poney cheval
- Evaluer l'adaptation comportementale et technique de l'équidé pour l'initiation poney cheval

La démonstration technique est suivie d'un entretien de 15 minutes au maximum permettant notamment au candidat de formuler un jugement quant aux aptitudes de l'équidé pour l'initiation poney cheval et des recommandations pour améliorer son utilisation.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Formation en alternance de 1102 heures : Le bloc UC1/UC2 représente 168 heures de formation en centre. Le bloc UC3 représente 301 heures de formation en centre. L'UC4 représente 133 heures de formation en centre. Le stage en entreprise représente 500 heures.

Dates des inscriptions à la formation	TEP et Tests de sélection	Entrée en formation	Fin de la formation	Certifications	Effectif mini/maxi	Heures de formation en centre	Heures de formation en entreprise
1 ^{er} mars au 1 ^{er} juin 2023	19 au 23 juin 2023	4 septembre 2023	12 juillet 2024	Du 10 juin au 12 juillet 2024	8 à 14	602 (Parcours complet)	500

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription

Pour l'ensemble des stagiaires : 30 € (non remboursables)

Frais d'inscription aux tests d'exigences préalables (TEP)

Pour l'ensemble des stagiaires : 100 €

Frais pédagogiques

602 heures x 12€ = 7224€ pour un stagiaire qui suivrait la totalité de la formation (UC1/UC2/UC3/UC4).

Suivant leur profil, certains stagiaires pourront bénéficier de dispenses (cf. annexe VI de l'arrêté) ou d'allègements à l'issue du positionnement. Ils pourront donc bénéficier d'un volume horaire de formation réduit et donc d'un coût réduit.

FINANCEMENTS

Le **financement** de tout ou partie de cette formation est possible (se renseigner au auprès de la référente administrative) :

Le comité régional, le club, le stagiaire, ...	
Le conseil régional	« Chèque formation réussite » pour un demandeur d'emploi avec promesse d'embauche qui ne perçoit pas le RSA.
Pôle Emploi	Pour une personne à la recherche d'un emploi
Le compte personnel de formation	Pour les salariés ou les personnes en recherche d'emploi qui en disposent d'un CPF
Les opérateurs de compétences	Pour les salariés : AFDAS (sport) – OCAPIAT (centres équestres)
Le dispositif SESAME	Aide du ministère des sports (DRAJES) pour les 16-25 ans en QPV ou ZRR
Les contrats de professionnalisation	Service-public.fr Ministère du travail
Les contrats d'apprentissage	Pour les -30 ans (35 heures par semaine formation comprise au sein d'une entreprise). Se renseigner auprès du CFA du sport.

CONTACTS POUR S'INFORMER



Anick MOUTIEN (référente administrative)

☎ 02.62.94.71.96

@ anick.moutien@creps-reunion.sports.gouv.fr



Bruno DEDIEU (coordonnateur de la formation)

☎ 06.93.82.58.73

@ bruno.dedieu@creps-reunion.sports.gouv.fr



Mickaël GUIGNE (référent handicap)

Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée

☎ 02.62.94.71.86

@ mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

Formation en partenariat avec le comité régional d'équitation



S'INSCRIRE

L'inscription se réalise en ligne, sur le site du CREPS de la Réunion, page « Formation » / « Offre de formation » : <https://www.creps-reunion.fr/formation.offre>

L'inscription sera effective lorsque l'ensemble des documents demandés sera réceptionné par le CREPS, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions.

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

Possibilité de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle (voir impérativement avec le service accueil pour la réservation).

Site de Saint Denis :

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde
- 02.62.94.71.10 ou 11
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

Site de la Plaine des Cafres :

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 02.62.22.53.66
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638

Site de la Plaine des Cafres

- Bourg Murat - 27KM – 97418 Plaine des Cafres
- 02 62 27 59 19
- apccreps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -21.204259, E 55.572586

LIENS UTILES

- [Site du CREPS de la Réunion](#) (offre de formation)
- [Site du comité régional d'équitation de la Réunion](#)
- [Site de la FFE](#) (page BPJEPS)
- [Site du ministère des sports](#) : Arrêté + annexes portant création du BPJEPS activités équestres
- [Site de la DRAJES de la Réunion](#)